

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Bruneau, Antoine. Observations et maximes sur les matières criminelles, 1715. | Le juge et le médecin.](#)

Bruneau, Antoine. Observations et maximes sur les matières criminelles, 1715. | Le juge et le médecin.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0417**

Source**Boite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées[Bruneau, Antoine](#)

Références bibliographiques[Bruneau, Observations et maximes sur les matières criminelles](#)

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

A. Brunau.

De l'ion et mercur
avec matière criminelle

1715.

Le jury et le médecin

418

" Le jury et le médecin ont pour la poursuite des crimes et les coupables, suivant la morale géométrique et méthodique, il faut insister ce que font le médecin a l'égard de maladie, de la disposition de l'esprit ; il faut ne connaître la complexité de l'hérédité, la source et le cours du mal, et les accidents qui en peuvent arriver ; il faut dire que le jury doit en se recueillir connaître l'origine et l'issue du crime de la la circonstance et dépendre de la suite qui l'aggrave ou le diminue ; ensuite, il faut observer la complexité d'un accusé, le bon et le mal du coupable, le moyen, la rigueur de la qualité corporelle, son état et son âge ; ne se parler au haut que ce peut jusqu'à son intérêt afin de prévenir l'instabilité de son état et d'en qui il peut de son état, se connaître et découvrir la vérité de la malice et d'accusé criminel qui se trouve en état captif sans toute fois avec de surmises malades et malades."

BnF
MSS

Après la mort de la mort non
ps. met

